



Agence d'Urbanisme et de Développement CLERMONT MÉTROPOLE

OFFRE DE DEUX STAGES

Etude et enquêtes sur les pratiques de covoiturage à l'échelle du territoire du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (63)

CONTEXTE

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole est une association loi 1901 dont la mission est définie dans le Code de l'Urbanisme et porte sur :

- ✓ Le suivi de l'évolution des territoires
- ✓ La participation à la définition des politiques publiques d'aménagement et de développement
- ✓ L'élaboration des documents d'urbanisme

C'est un espace de dialogue, un outil d'aide à la décision et d'assistance à ses adhérents (agglomérations et villes de Clermont, Riom et de Vichy, le Grand Clermont, l'État, le Conseil départemental du Puy de Dôme, le Syndicat Mixte des Transports en Commun, le Pôle Métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne et la CCI Puy-de-Dôme).

Dans ce cadre, l'Agence accompagne le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne qui représente l'instance de portage politique de la dynamique métropolitaine engagée autour des territoires agglomérés de Clermont-Ferrand, Riom, Vichy, Thiers et Issoire. Les réflexions et actions portées concernent les mobilités, l'économie numérique, le tourisme ou encore l'aménagement de la rivière Allier.

Concernant les mobilités, il ressort que la demande de déplacements entre les territoires périurbains (Mond'Arverne, Plaine Limagne...) et les agglomérations (Clermont-Ferrand, Issoire...) est importante et qu'elle ne dispose quasiment pas d'alternative à l'usage de la voiture individuelle. Au regard des difficultés à organiser des services de transports publics, le Pôle Métropolitain ambitionne d'**accompagner le covoiturage**.

Ainsi en 2019, il est prévu de porter une attention au covoiturage au travers :

- ✓ D'un **colloque** pour élus et techniciens, afin de sensibiliser les décideurs aux enjeux et potentiels de la voiture partagée
- ✓ D'une étude sur les aires de co-voiturage incluant une **enquête de terrain** pour connaître les pratiques actuelles, cerner les attentes des covoitureurs afin de préconiser des éléments dans l'aménagement des lieux de covoiturage.

L'agence d'urbanisme Clermont Auvergne Métropole recherche deux stagiaires pour participer à l'élaboration de cette étude.

OBJECTIF DU STAGE / MISSIONS

- Participer à la mise en place de l'étude sur les pratiques de covoiturage courte distance sur le territoire du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- Constituer une expertise sur le thème du covoiturage en s'appuyant sur des retours d'expérience
- Travailler avec les partenaires de l'étude : Structures intercommunales (SMTC, Vichy Communauté, CC Mond'Arverne...), Département, Association Auvergne Covoiturage...
- Être force de proposition pour la conception du questionnaire et réaliser des enquêtes terrains auprès des utilisateurs des aires de covoiturage

- Réaliser une enquête et analyser les données de l'enquête et rédiger un rapport d'étude et une note de synthèse sur les résultats de ces travaux.

Le stage sera suivi par binôme constitué d'un chargé d'études mobilités et du directeur d'études suivant plus particulièrement les travaux du pôle métropolitain.

FORMATION

- Formation en aménagement du territoire et/ou en économie des transports - mobilités – Master I ou II
- Permis B obligatoire (nécessité de se rendre sur les aires de covoiturage)

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Organisation et rigueur organisationnelle et méthodologique
- Autonomie et adaptabilité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe et à mobiliser un réseau
- Maîtrise logiciels bureautiques et graphiques standards
- Fort intérêt pour les sujets mobilités

CALENDRIER et LIEU DE STAGE

- Durée de 4 à 6 mois débutant si possible en mars/avril 2019. Le stage est basé dans les locaux de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole. Des déplacements sont à prévoir au sein du territoire du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- Possibilité de prendre des congés sans solde en août (à voir selon période/durée du stage)

Conditions

- Stage encadré par le chargé d'études Mobilité
- Sous convention de stage obligatoirement
- Temps de travail : 35 heures/semaine
- Gratification : 3,75 € par heure de stage effectif, soit 568.76€ mensuel pour un temps complet.
- Tickets restaurant (55% pris en charge par l'employeur) par journée de présence.
- Prise en charge d'un abonnement de transport en commun à hauteur de 50%

Candidature :

Lettre de motivation + curriculum-vitae à :

Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole
Monsieur le Directeur
68 ter, avenue Edouard Michelin
63100 Clermont-Ferrand
agence@clermontmetropole.org

Renseignements : 04 73 17 48 00

Date limite de dépôt des candidatures : 15/ 03 / 2019